

Inégalités sociales à l'école : pour des mesures moins cosmétiques que celles du Décret Arena

Article publié dans la Libre Belgique en Février 2007

Ces dernières semaines, le projet du décret de Madame Arena a généré beaucoup de passion, trop souvent alimentée pas des fantasmes et des exagérations quant aux effets attendus du décret. En effet, contrairement à ce qu'affirment les détracteurs du décret, il n'est pas établi que le décret « limite réellement nos libertés constitutionnelles ». Par ailleurs, et contrairement à ce qu'affirment ses défenseurs, il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que les mesures proposées dans le décret ne vont pas permettre, au mieux, d'améliorer la situation et qu'au pire, elles risquent d'accroître les problèmes.

Ainsi, le problème fondamental de ce décret est l'inadéquation entre les objectifs poursuivis et les mesures prises pour les réaliser. Il me semble qu'aucune « personne de bien » ne remette vraiment en cause les objectifs : d'une part, la réduction des inégalités sociales au sein de notre enseignement (épinglé par l'étude PISA comme l'un des plus inégalitaires d'Europe) et d'autre part, la réduction du « zapping » scolaire. Par contre, les mesures centralisatrices proposées me semblent aller à l'encontre de la poursuite effective de ces objectifs. En effet, je ne crois pas que c'est en contraignant les possibilités de choix des parents ou en imposant des contrôles administratifs supplémentaires et lourds aux établissements scolaires que l'on va améliorer la situation. Au contraire, on risque de les déresponsabiliser encore plus.

Sur la question du zapping, les arguments des promoteurs du décret me paraissent peu fondés et paradoxaux:

- Dans 99% des cas, les parents mettent tout en œuvre pour assurer le meilleur pour leurs enfants et le font a priori en meilleure connaissance de cause que les autorités ou les gouvernements. Je ne vois donc aucune raison valable pour laisser le gouvernement intervenir dans ce genre de choix.
- Face à la protestation des parents indignés, ils répondent que tout sera mis en œuvre pour respecter la liberté de choix des parents. Si le décret ne limite en effet pas cette liberté, en quoi ce décret est-il, selon eux, encore utile alors ? Un décret inutile ou sans effet est pire que pas de décret du tout.

Sur la question des registres d'inscription, le système « premier arrivé/premier servi », le danger fondamental du décret est de donner l'illusion à certains qu'une plus grande centralisation et un plus grand contrôle des établissements scolaires va permettre de réduire les inégalités sociales et les ghettos scolaires et ce faisant de retarder l'adoption de mesures qui permettraient de s'attaquer vraiment à la racine des problèmes de l'enseignement en Communauté française, qui, comme l'étude PISA l'a montré, réussit à être en Europe, à la fois l'un des moins performants, l'un des plus inégalitaires et l'un des plus coûteux. Le vrai défi est d'offrir à tous les enfants un enseignement de qualité. Or, la politique de soit-disant "école de la réussite" tend depuis trop longtemps à niveler par le bas le niveau des écoles plutôt que de le réhausser partout.

Pour y remédier, les pistes suivantes, d'ailleurs évoquées par certains partis ou études universitaires, devraient être débattues et envisagées :

- Avant toute chose, il me semble fondamental de donner, au contraire, **plus d'autonomie aux écoles et aux équipes d'enseignants** et ce que ce soit dans le libre que dans l'officiel, comme c'est déjà le cas en Flandres (c'est d'ailleurs peut-être pour cela que l'instauration en Flandres d'un registre d'inscription a été mieux accepté). Une plus grande responsabilisation des écoles est la clé d'une meilleure gestion de l'ensemble du système. Ce n'est peut-être pas un hasard si, en moyenne, le réseau «libre», qui reçoit par ailleurs un moindre soutien financier que le réseau officiel, est perçu comme par de nombreux parents comme procurant une éducation plus solide et plus de discipline. Je le dis d'autant plus facilement que je suis athée.
- Il faut réduire les coûts de notre enseignement en rationalisant le système. Une mesure en ce sens serait de **regrouper les écoles de l'officiel dans un seul réseau**. C'était d'ailleurs la proposition d'Elio Di Rupo et de Philippe Busquin en 1993. Une autre mesure, tout aussi importante, serait de **rendre compatibles les statuts des professeurs dans les différents réseaux**, afin d'allouer au mieux les enseignants au profit de tous les élèves, quel que soit le réseau.
- Enfin, il faut considérer un **renforcement du financement différencié des écoles**, octroyant des moyens en fonction de l'origine socioculturelle des élèves.

Ces quelques pistes, non exhaustives, me semblent plus susceptibles de réduire les inégalités sociales au niveau de notre enseignement que les mesures cosmétiques mais lourdes au niveau administratif, centralisatrices et déresponsabilisantes du projet de décret actuel. Sans compter que ce projet de décret est peut-être le premier pas vers la mise en place de bassins scolaires, mesure centralisatrice encore plus forte, qui, loin de réduire le problème de la qualité de l'enseignement et des ghettos scolaires, déplacera le problème et induira un renforcement accru des ghettos urbains, comme l'a d'ailleurs montré l'exemple français : ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les deux favoris à l'Elysée proposent de démanteler ou d'assouplir ce système.

Laurent Ledoux